



# **Association vaudoise des archivistes**

**9<sup>ème</sup> rapport d'activité 2007**

**Novembre 2008**

## Informations générales

### Siège de l'Association, secrétariat et comptabilité :

Association vaudoise des archivistes  
p.a. Mme Ruth LINIGER  
Route du Pavement 117  
1018 LAUSANNE

Tél. : 021 647'12'05  
e-mail : [rliniger@citycable.ch](mailto:rliniger@citycable.ch)

CCP : 60-377052-4

### Siège de la bibliothèque et des archives de l'Association :

Archives cantonales vaudoises  
Rue de la Mouline 32  
1022 CHAVANNES-près-RENENS

Tél. national (CH) : 021 316'37'11  
Tél. international : +41.21 316'37'11  
Fax national (CH) : 021 316'37'55  
Fax international : +41.21 316'37'55  
e-mail : [info.acv@vd.ch](mailto:info.acv@vd.ch)

[www.archives-cantoniales.vd.ch](http://www.archives-cantoniales.vd.ch)

### Cotisations

- Membre individuel
- Membre collectif
- Membre étudiant / chômeur

**Fr. 30.-- par an**

**Fr. 90.-- par an**

**Fr. 20.-- par an**

**CCP 60-377052-4**

# Rapport d'activité 2007

## Table des matières

• Informations générales .....	1
• Table de matières .....	2
• « Connaissez-vous l'Association vaudoise des archivistes ? » .....	3 - 4
• Membres du comité .....	5 - 6
• Membres de l'Association au 31.12.2007 .....	7 - 13
• Rapport d'activité 2007 .....	14
• Comptes 2007 et rapport du trésorier .....	15 - 16
• L'informatique simple et les archives villageoises .....	17 - 18
• La Glorieuse Rentrée .....	19 - 21
• La signature électronique .....	22 - 24
• La presse vaudoise : un patrimoine à portée de clic .....	25 - 28
• Bulletins d'adhésion à l'Association vaudoise des archivistes .....	29
• Bulletins de commande .....	30

## **Connaissez-vous l'Association vaudoise des archivistes ?**

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES,

CRÉE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1996 A POUR BUTS DE :

- ❖ soutenir les archivistes professionnels ou non-professionnels œuvrant dans des cadres institutionnels différents en leur offrant une tribune d'expression et d'échanges
- ❖ sensibiliser les détenteurs d'archives aux défis inhérents à la sauvegarde et à la connaissance de notre mémoire
- ❖ diffuser une image avantageuse de la profession et promouvoir le statut des archivistes
- ❖ susciter des manifestations visant à mettre en valeur les fonds d'archives

**L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES  
REPLIT CES OBJECTIFS EN  
PARFAITE COMPLÉMENTARITÉ AVEC  
CEUX DÉFENDUS PAR L'ASSOCIATION DES  
ARCHIVISTES SUISSES, LES ARCHIVES COMMUNALES ET  
LES ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES**

## **L'ASSOCIATION EST LARGEMENT OUVERTE**

- ❖ **AUX REPRÉSENTANTS DE PROFESSIONS VOISINES**  
bibliothécaires, documentalistes, restaurateurs, conservateurs de musée ou de dépôts thématiques
  
- ❖ **AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES**  
Union des communes vaudoises, Association des secrétaires municipaux, Confrérie des préfets
  
- ❖ **AUX UTILISATEURS DES ARCHIVES**  
lecteurs, érudits, étudiants, chercheurs, généalogistes, héraldistes
  
- ❖ **AUX DÉTENTEURS DE FONDS D'ARCHIVES**  
familles, collectivités, entreprises soucieuses de préserver et de transmettre leur patrimoine

**L'ASSOCIATION ENTEND VALORISER ET PORTER**

**A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC**

**LES REALISATIONS DE TOUS CEUX**

**QUI CONTRIBUENT A SAUVEGARDER**

**LA MEMOIRE DE NOTRE CANTON**

## Membres du comité

### Adresse professionnelle

#### Présidente

**Mme Fabienne Chatelan** Archives communales de Morges  
Place Hôtel de Ville 1  
1110 Morges  
  
Tél. 021 804'96'50  
Fax 021 804'96'45  
e-mail : [archives@morges.ch](mailto:archives@morges.ch)

#### Vice-présidente

**Mme Cristina Bianchi** Archives de la Ville de Pully  
av. du Prieuré 2  
Case postale 63  
1009 Pully  
  
Tél. 021 721'35'36  
Fax 021 721'31'15  
e-mail : [cristina.bianchi@pully.ch](mailto:cristina.bianchi@pully.ch)

#### Trésorier

**M. Frédéric Sardet** Archives de la Ville de Lausanne  
rue du Maupas 47  
1004 Lausanne  
  
Tél. 021 315'21'21  
Fax 021 315'21'20  
e-mail: [frederic.sardet@lausanne.ch](mailto:frederic.sardet@lausanne.ch)

#### Membres

**Mme Sabine Christe** Musée Olympique  
quai d'Ouchy 1  
Case postale  
1001 Lausanne  
  
Tél. 021 621'62'39  
e-mail : [sabine.christe@olympic.org](mailto:sabine.christe@olympic.org)

### Adresse professionnelle

**Mme Catherine Guanzini**

Archives de la Ville  
Hôtel de Ville – Place Pestalozzi  
Case postale 355  
1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 423'62'10

e-mail:

[catherine.guanzini@yverdon-les-bains.ch](mailto:catherine.guanzini@yverdon-les-bains.ch)

**M. Robert Pictet**

Archives cantonales vaudoises  
rue de la Mouline 32  
1022 Chavannes-près-Renens

Tél. 021 316'37'11

Fax 021 316'37'55

e-mail : [robert.pictet@vd.ch](mailto:robert.pictet@vd.ch)

**Mme Nadia Roch**

Cinémathèque suisse  
Allée Ernest-Ansermet 3  
Case postale 5556  
1003 Lausanne

Tél. 021 315'21'85

Fax 021 315'21'89

Tél. mardi et jeudi : 021 863'03'69

e-mail : [nadia.roch@cinematheque.ch](mailto:nadia.roch@cinematheque.ch)

**Secrétariat et comptabilité :**

Mme Ruth Liniger  
Route du Pavement 117  
1018 Lausanne

Tél. : 021 647'12'05

e-mail : [rliniger@citycable.ch](mailto:rliniger@citycable.ch)

## Membres de l'Association au 31 décembre 2007

### Membres collectifs (20 Institutions) :

- Archives cantonales vaudoises, M. Gilbert Coutaz, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens
- Archives cantonales du Valais, rue des Vergers 7, 1950 Sion
- Archives historiques régionales, M. Giuseppe Rivolin, pl. de l'Académie Saint-Anselme 2, I-11100 Aoste
- Archives de la Ville de Lausanne, M. Frédéric Sardet, rue du Maupas 47, 1004 Lausanne
- \* Archives de la Ville de Sion, M. Patrice Tschopp, rue de la Tour 14, CP, 1950 Sion 2
- Association des archivistes suisses (AAS), Secrétariat, Brunngasse 60, 3011 Bern
- Association vaudoise des secrétaires municipaux AVSM, M. Christian Richard, Greffe municipal, 1853 Yverne
- Banque cantonale vaudoise, Secteur Édition, Case postale 300, 1001 Lausanne
- DATAREC S.A., Mme Eveline Hasler, ch. de la Motte 5, 1024 Ecublens
- Établissement cantonal d'Assurance ECA, M. Jérôme Frachebourg, av. du Général-Guisan 56, 1009 Pully
- Glossaire des patois de la Suisse romande, M. Henri Chevalley, av. DuPeyrou 6, 2000 Neuchâtel
- Institut Benjamin Constant, UNIL, Bâtiment central, 1015 Lausanne-Dorigny
- La Source, École romande de soins infirmiers, Archives, Mme Denise Francillon, av. Vinet 30, 1004 Lausanne
- Musée des arts et des sciences, M. Daniel Glauser, av. des Alpes 10, 1450 Sainte-Croix
- Musée du Léman, Centre de documentation, Mme Véronique Pilet, Quai Louis-Bonnard 8, case postale 265, 1260 Nyon 1
- Musée olympique, Quai d'Ouchy 1, 1006 Lausanne
- Nestec S.A., M. Albert Pfiffner, av. Nestlé 55, 1800 Vevey
- Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), Mme Tamara Robbiani, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
- Secur'Archiv S.A., M. Vincent Bruat, 55, rte des Jeunes, 1227 Carouge GE
- Université de Lausanne, BRA 204, M. Olivier Robert, 1015 Lausanne-Dorigny

## Membres collectifs (150 Communes)

- Commune d'Aclens	La ferme de Commune	1123 Aclens
- Commune d'Apples	rte de Cottens 17, CP 130	1143 Apples
- Commune d'Arzier	rue du Village 22	1273 Arzier-le-Muids
- Commune d'Aubonne	place du Marché 12	1170 Aubonne
- Commune de Bassins	place de la Couronne	1269 Bassins
- Commune de Baulmes	Hôtel de Ville	1446 Baulmes
- Commune de Begnins	route de St-Cergue 14	1268 Begnins
- Commune de Belmont-sur-Lausanne	rte d'Arnier 2, CP 64	1092 Belmont-sur-Lausanne
- Commune de Bercher	pl. du Collège 14, CP 10	1038 Bercher
- Commune de Bettens	* Chemin Neuf 1	1042 Bettens
- Commune de Bex	rue Centrale 1, CP 64	1880 Bex
- Commune de Bière	Hôtel de Ville	1145 Bière
- Commune de Blonay	rue des Oches 5, CP 171	1807 Blonay
- Commune de Bogis-Bossey	ch. de la Pinte 2	1279 Bogis-Bossey
- Commune de Bougy-Villars	pl. de l'Ancienne-Eglise 5	1172 Bougy-Villars
- Commune de Boussens	Grand'Rue 1	1034 Boussens
- Commune de Bremlens	rue du Pressoir 1	1121 Bremlens
- Commune de Bretigny-sur-Morrens	rue du Village 3B	1053 Bretigny-sur-Morrens
- Commune de Buchillon	rue Roger de Lessert 10, CP 34	1164 Buchillon
- Commune de Bullet	Le Collège	1453 Bullet
- Commune de Bursinel	L'Oujonnet	1195 Bursinel
- Commune de Bussigny	pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 96	1030 Bussigny-près-Lausanne
- Commune de Chamblon	Au Collège	1436 Chamblon
- Commune de Champagne	Maison de Commune	1424 Champagne
- Commune de Chardonne	rue du Village 19, CP 31	1803 Chardonne
- Commune de Chavannes-le-Veyron	Saint-Denis	1148 Chavannes-le-Veyron
- Commune de Chevroux	Case postale	1545 Chevroux
- Commune de Chésereux	rue du Vieux-Collège	1275 Chésereux
- Commune de Chigny	rue des Vignerons 3	1134 Chigny
- Commune de Coinsins	rue des Fontaines	1267 Coinsins
- Commune de Colombier	place du Village	1114 Colombier (VD)
- Commune de Commugny	rte de Coppet 10	1291 Commugny
- Commune de Coppet	Grand'Rue 65	1296 Coppet
- Commune de Corcelles-Payerne	rue du Collège 5, CP 34	1562 Corcelles-près-Payerne
- Commune de Corseaux	rue du Village 4	1802 Corseaux
- Commune de Corsier-sur-Vevey	rue du Château 4, CP 75	1804 Corsier-sur-Vevey
- Commune de Cossonay	rue Neuve 1	1304 Cossonay
- Commune de Crissier	ch. de Chisaz 1	1023 Crissier
- Commune de Croy	* rue des Fontaines 12	1322 Croy
- Commune de Cuarnens	rte de l'Isle 2	1148 Cuarnens
- Commune de Cudrefin	Grand Rue 2, CP 1011	1588 Cudrefin
- Commune de Cugy	rue du Village 13, CP 23	1053 Cugy
- Commune de Cully	rte de Lausanne 1	1096 Cully
- Commune de Denges	Ancien Collège	1026 Denges
- Commune de Duillier	Case postale 29	1266 Duillier
- Commune de Dully	Centre communal	1195 Dully
- Commune d'Echallens	place du Château 4	1040 Echallens

- Commune d'Ecublens	Mon Repos, CP 133	1024 Ecublens
- Commune d'Epesses	Le Collège	1098 Epesses
- Commune d'Essertines/Yverdon	Maison de Commune	1417 Essertines-sur-Yverdon
- Commune d'Etoy	pl. Saint-Jaques 3	1163 Etoy
- Commune d'Eysins	rue du Vieux-Collège	1262 Eysins
- Commune de Faoug	Collège	1595 Faoug
- Commune de Fey	Rue de l'Ancien Four	1044 Fey
- Commune de Founex	rte de Châtaigneriaz 2	1297 Founex
- Commune de Froideville	rue du Village 16	1055 Froideville
- Commune de Genolier	place du Village	1272 Genolier
- Commune de Gimel	Administration communale	1188 Gimel
- Commune de Gingins	rte de Trélex 4	1276 Gingins
- Commune de Gland	Grand-Rue 38	1196 Gland
- Commune de Goumoëns-la-Ville	Maison de Commune	1376 Goumoëns-la-Ville
- Commune de Grandvaux	Grand'Rue 1	1091 Grandvaux
- Commune de Granges-près-Marnand	rue du Collège, CP 52	1523 Granges-près-Marnand
- Commune de Gryon	Maison de commune	1882 Gryon
- Commune de Jongny	rte de Châtel-St-Denis 38, CP80	1805 Jongny
- Commune de Jouxens-Mézery	ch. de Beau-Cèdre 1	1008 Jouxens-Mézery
- Commune de Juriens	Le Collège	1326 Juriens
- Commune de La Rippe	rue des Quatre-Fontaines 2	1278 La Rippe
- Commune de La Sarraz	Grand-Rue 1	1315 La Sarraz
- Commune de La Tour-de-Peilz	Grand-Rue 46, CP 52	1814 La Tour-de-Peilz
- Commune de Lavey-Morcles	rue Centrale	1892 Lavey-Morcles
- Commune de Lavigny	Maison de Commune	1175 Lavigny
- Commune de Le Mont-sur-Lausanne	route de Lausanne 16	1052 Le Mont-sur-Lausanne
- Commune de Le Vaud	Case postale 31	1261 Le Vaud
- Commune de Leysin	Maison de Commune	1854 Leysin
- Commune de L'Isle	Le Château	1148 L'Isle
- Commune de Lonay	place de l'Eglise 3	1027 Lonay
- Commune de Lucens	rue de l'Hôtel-de-Ville	1522 Lucens
- Commune de Lully	Maison de Commune	1132 Lully
- Commune de Lussy-sur-Morges	Au Pré Piguët	1167 Lussy-sur-Morges
- Commune de Lutry	Le Château, CP 190	1095 Lutry
- Commune de Marchissy	Place du Tilleul	1261 Marchissy
- Commune de Mauborget	Maison de Commune	1453 Mauborget
- Commune de Mex	rue du Temple, CP 33	1031 Mex
- Commune de Mézières	rue du Général-Guisan	1083 Mézières
- Commune de Mies	rue du Village 1	1295 Mies
- Commune de Mollens	Administration communale	1146 Mollens
- Commune de Montagny-Yverdon	Clos-Lucens 1	1442 Montagny-près-Yverdon
- Commune de Montherod	Le Collège	1174 Montherod
- Commune de Montreux	Grand'Rue 73, CP 1117	1820 Montreux
- Commune de Montricher	Case postale	1147 Montricher
- Commune de Mont-sur-Rolle	rte du Château 1, CP 68	1185 Mont-sur-Rolle
- Commune de Morges	pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP395	1110 Morges 1
- Commune de Morrens	pl. du Village 1	1054 Morrens
- Commune de Moudon	pl. Hôtel de Ville 1, CP 43	1510 Moudon
- Commune de Noville	Le Collège	1845 Noville

- Commune de Nyon	place du Château 3	1260 Nyon
- Commune d' Ollon	Bâtiment administratif	1867 Ollon
- Commune d'Ormont-Dessus	rue de la Gare	1865 Les Diablerets
- Commune de Palézieux	Case postale 35	1607 Palézieux
- Commune de Paudex	rte de la Bordinette 5	1094 Paudex
- Commune de Payerne	Hôtel de Ville, CP 112	1530 Payerne
- Commune de Penthaz	Vieux-Collège 7	1303 Penthaz
- Commune de Poliez-le-Grand	Bâtiment communal	1041 Poliez-le-Grand
- Commune de Prangins	La Place, CP 48	1197 Prangins
- Commune de Préverenges	rue de Lausanne 23, CP 96	1028 Préverenges
- Commune de Prilly	route de Cossonay 40	1008 Prilly
- Commune de Provence	Administration communale	1428 Provence
- Commune de Pully	av. du Prieuré 2, CP 63	1009 Pully
- Commune de Rances	Rue du Collège	1439 Rances
- Commune de Renens	rue de Lausanne 33	1020 Renens
- Commune de Riex	Rue Th. Bosshard 3	1097 Riex
- Commune de Roche	* Les Saulniers	1852 Roche
- Commune de Rolle	Grand-Rue 44	1180 Rolle
- Commune de Romainmôtier-Envy	Hôtel de Ville	1323 Romainmôtier-Envy
- Commune de Romanel/Lausanne	ch. du Village 24	1032 Romanel-sur-Lausanne
- Commune de Rougemont	Case postale 16	1659 Rougemont
- Commune de Savigny	rte de Mollie-Margot 4, CP 136	1073 Savigny
- Commune de Sévery	Le Record Chauvet	1141 Sévery
- Commune de St-Barthélemy	Maison du Talent	1040 Saint-Barthélemy (VD)
- Commune de St-Cergue	Bâtiment administratif	1264 Saint-Cergue
- Commune de Ste-Croix	Hôtel de Ville, rue Neuve 10	1450 Sainte-Croix
- Commune de St-Légier-La Chiésaz	rte des Deux-Villages 23	1806 Saint-Légier-La Chiésaz
- Commune de St-Prex	ch. de Penguey 1A	1162 Saint-Prex
- Commune de St-Saphorin (Lavaux)	Bâtiment communal	1071 Saint-Saphorin (Lavaux)
- Commune de St-Sulpice	rue du Centre 47, CP	1025 Saint-Sulpice (VD)
- Commune de Sullens	rue du Château 2	1036 Sullens
- Commune de Thierrens	Collège primaire	1410 Thierrens
- Commune de Trélex	Place de la Tour 6	1270 Trélex
- Commune de Treycovagnes	Grand-Rue 26	1436 Treycovagnes
- Commune de Valeyres-Montagny	rue de la Butte	1441 Valeyres-sous-Montagny
- Commune de Valeyres-Rances	Maison de Commune	1358 Valeyres-sous-Rances
- Commune de Vaultion	Maison de Commune	1325 Vaultion
- Commune de Vaux-sur-Morges	* Le Collège	1126 Vaux-sur-Morges
- Commune de Vevey	Hôtel de Ville, CP 180	1800 Vevey
- Commune de Veytaux	rue du They 1	1820 Veytaux
- Commune de Vich	Bureau communal	1267 Vich
- Commune de Villars-le-Terroir	rue du Midi	1040 Villars-le-Terroir
- Commune de Villars-Sainte-Croix	Au Village 23	1029 Villars-Sainte-Croix
- Commune de Villars-Tiercelin	Maison de Commune	1058 Villars-Tiercelin
- Commune de Villars-sous-Yens	place de l'Église	1168 Villars-sous-Yens
- Commune de Villeneuve	case postale 16	1844 Villeneuve
- Commune de Villette (Lavaux)	rue du Village 2	1091 Aran
- Commune de Vufflens-la-Ville	rue de la Poste 10, CP 25	1302 Vufflens-la-Ville
- Commune de Vulliens	Administration communale	1085 Vulliens

- Commune de Vullierens	rue de l'Eglise	1115 Vullierens
- Commune de Yens	chemin de la Poste 2, CP 38	1169 Yens
- Commune d' Yverdon-les-Bains	Hôtel de Ville, CP	1400 Yverdon-les-Bains
- Commune d' Yvonand	av. du Temple 8	1462 Yvonand
- Commune d' Yvorne	La Grappe	1853 Yvorne

### **Membres individuels (93)**

- Altenburger-Hasani Joëlle
- Althaus Dominique
- Aubert Jean-Luc
- Bally Daniel
- Bardel Philippe
- Barras Philippe
- Béguelin Marcel
- Benoit Sarah
- Bissegger Paul
- Bize Philippe
- Bourban-Mayor Elisabeth
- Brusau Duruz Carine
- Burgy François
- Bussard Fernand
- Busset Mary-Claude
- Buxcel Emile
- Calisto Acacio \*
- Carruzzo Sabine
- Chapuis Simone
- Chapuisat Jean-Pierre
- Chetelat Norbert
- Claudet René
- Commune de l' Abbaye
- Cosandey Roland
- Coutaz Gilbert
- De Icco Fabrice
- de Mulinen Pascale
- de Tschärner Emmanuel
- Denebourg Hélène
- Depoisier Michel
- Dessonnaz Jean-Daniel
- Develey Yvette
- Dubath Jean-Yves
- Ducraux Louis
- Duruz Olivier
- Emery Yvette
- Favez Pierre-Yves
- Favre Jacqueline
- Feihl Olivier
- Filippozzi Lorraine \*
- Francillon Denise

- Freymond Pierre
- Frochaux Pierrette
- Gagnebin Luc
- Geiser Anne – Cabine des médailles
- Gilliéron Christian
- Gisler Anne-Marie
- Grange Didier
- Grodecki Christophe \*
- Grote Michèle
- Groux Samuel
- Guanzini Catherine
- Guignard Henri-Louis
- Guignet Janine
- Guillain Hervé (Archives CHUV)
- Guisan Marjolaine
- Guisolan Jérôme
- Hausmann Germain
- Humbert Madeline
- Jacot Jean-François
- Kupfer Maurice
- Lavanchy Lisane
- Le Comte Guy
- Lüthi-Graf Evelyne
- Magnin Eric
- Maillard Jean-Pierre
- Matthey Jean-Louis
- Mottier Jacques
- Nicod Jean-Marc
- Niggeler Henri
- Pflug Léopold
- Pictet Robert
- Piguet Lucien \*
- Pillet-Will Thierry
- Raymond Denyse
- Renaud Rémi
- Renevier Laurent Christian
- Reymond Pierre-André
- Riolo Charles C.
- Rivier Alphonse
- Roch Nadia
- RoCHAT Rémy
- Rossel Patrice
- Ruegg Marcel
- Soguel Gilbert
- Spitale Erard Muriel – mse Conseil
- Steudler Brigitte
- Tâche Fabienne
- Thoeni Andrée
- Tissot Laurent

- Vogel Evelyne
- Voruz Serge, Syndic \*
- Würflger André

**Membres étudiants/chômeurs (4)**

- Frochaux Marc
- Guillot Vincent
- Jobin Edmond
- Rochat Loïc

**Membre d'honneur (1)**

- Egger Eugène

- \* 1 nouveau membre « Institutions »
- \* 4 nouveaux membres « Communes »
- \* 5 nouveaux membres « Individuels »

soit 10 nouveaux membres (voir \*)

8 membres individuels et une institution ont quitté l'Association.

**Statistique des membres :**

Membres collectifs, institutions :	20
Membres collectifs, communes :	150
Membres individuels :	93
Membre d'honneur :	1
Membres étudiants/chômeurs :	4

<b>Total membres au 31 décembre 2007</b>	<b>268</b>
--	------------

=====

- (au 30.06.2001 = 250 membres)
- (au 25.05.2002 = 256 membres)
- (au 14.06.2003 = 254 membres)
- (au 31.12.2004 = 260 membres)
- (au 31.12.2005 = 264 membres)
- (au 31.12.2006 = 267 membres)

## Rapport d'activité 2007

En 2007, le comité s'est réuni à deux reprises.

En 2007, l'activité de la société a été plutôt légère et s'est déroulée dans le courant de l'automne.

Le 9 septembre, les membres ont suivi le cours de paléographie organisé par les Archives cantonales vaudoises (ACV) après trois ans d'interruption. Il s'est déroulé à Prangins. L'archiviste communal, M. Jean-Pierre Humm, a fait visiter son local d'archives et présenté ses inventaires, notamment celui des dossiers d'enquête. A cette occasion, M. Robert Pictet a présenté le cours de formation sur la gestion des archives courantes et intermédiaires, tâche qui est le nouveau cheval de bataille des archivistes actuels. Ce cours, donné dans le cadre des ACV, s'adresse aux secrétaires municipaux.

Le 1<sup>er</sup> novembre, l'AVA a organisé une journée intitulée "Archivage électronique - approche technico-légale". M. Nicolas Rosenthal, juriste spécialisé dans la protection juridique des systèmes d'information, M. Jean-Daniel Zeller, archiviste aux Hôpitaux universitaires de Genève, et M. Jean-Marc Rod (Assy SA) étaient les intervenants.

Ce thème a été choisi sur la base de constatations et d'interrogations: il apparaît clairement que la dématérialisation des documents tend à se généraliser, moins dans les administrations communales que dans les entreprises sans doute, mais il est certain que les archivistes communaux seront confrontés à ce problème d'une manière ou d'une autre. Les participants ont pu ainsi prendre connaissance de la législation actuelle en matière d'archivage électronique (ex: la protection des données rendue plus difficile et complexe lorsqu'elles sont sous forme numérique), des normes actuelles qui tendent à assurer une valeur légale à des fichiers numériques destinés à être archivés ainsi que des techniques actuelles de validation comme la signature électronique. Les limites de ces procédés au regard de l'archivage à long terme ont aussi été évoquées.

Le sujet est peut-être ardu, mais son abord est nécessaire si nous voulons suivre les implications de l'évolution de l'informatique dans notre métier d'archiviste. Cette journée a rencontré un large succès au niveau de la participation (plus de 50 personnes).

Le 17 novembre, dans le cadre de la Journée suisse des Archives, un colloque intitulé « Regards croisés sur la presse : historiens, journalistes, archivistes » a été organisé par les Archives de la Ville de Lausanne en partenariat avec les Archives de l'Université de Lausanne et de l'AVA. La défunte "Gazette de Lausanne" était à l'honneur. M. Alain Clavien (Université de Fribourg) a retracé son histoire et M. Christian Campiche (directeur et rédacteur en chef) a présenté son projet de renaissance de l'ancien quotidien sous le titre de "Lettre hebdomadaire du Journal de Genève et Gazette de Lausanne". MM. Silvio Corsini, (BCU), Jean-Marc Rod et Ivo Iossiger (Assy SA) ont parlé de la numérisation des quotidiens, de leurs enjeux et des problèmes inhérents en prenant l'exemple de la numérisation de l'Estafette.

On rappellera que l'assemblée générale ordinaire 2007 s'est tenue le vendredi 22 juin 2007 à l'Audiorama à Montreux-Territet, conçu comme le conservatoire du phonographe, de la radio, de la télévision, des multimédias et de leurs technologies. Les participants ont pu suivre une visite guidée du musée et apprécié la présentation des anciens appareils de façon ludique et interactive grâce à une technologie moderne.

Fabienne Chatelan, présidente

## Bilan au 31 décembre 2007

approuvé en assemblée générale ordinaire le 20 juin 2008 à Villeneuve

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
1000 Compte de chèque 60-377052-4 (0,125%)	20'677.25	
1005 Compte de chèque 92-716688-9 « E-Deposito » (1,25%)	30'534.80	
1020 Impôt anticipé à récupérer	104.85	
1051 Débiteurs membres	350.00	
2100 Transitoires passifs		5'641.75
Capital au 1.1.2007	39'750.00	
2400 Bénéfice de l'exercice 2007	<u>6'275.15</u>	
2500 Capital au 31.12.2007		46'025.15
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	51'666.90	51'666.90
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>	<hr style="border-top: 3px double black;"/>

## Compte de pertes et profits du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007

	<u>Doit</u>	<u>Avoir</u>
600 Cotisations des membres		18'290.00
610 Dons des membres		90.00
620 Ventes brochures		210.00
630 Intérêts sur CCP		299.60
 <u>Frais généraux</u>		
400 Frais de bureau	902.10	
405 Impression rapport annuel	1'610.50	
410 Frais de séances	4'661.60	
420 Ports et taxes postales	2'115.25	
430 Cotisations aux Associations	200.00	
440 Salaires	3'125.00	
450 Divers	00.00	
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	12'614.45	18'889.60
Solde pour balance : bénéfice	6'275.15	
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	18'889.60	18'889.60
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>	<hr style="border-top: 3px double black;"/>

## **Rapport du Trésorier – Exercice 2007**

Tout comme l'exercice 2006, l'exercice 2007 a été soldé par un bénéfice comptable. Le capital de l'association ouvert le 1.1.2007 avec Sfr. 39'750.00 a été clôturé avec un montant de Sfr. 46'025.15. Le bénéfice net de l'année écoulée est donc de Sfr. 6'275.15.

Ce résultat nettement positif est lié, d'une part, à l'augmentation de 6% des recettes grâce à l'arrivée de 10 nouveaux membres et d'autre part, à des dépenses légèrement inférieures à 2006.

Durant l'année, l'organisation d'une journée de formation concernant l'archivage électronique a justifié à elle seule les 2/3 des frais de séance de l'année. A cela se sont ajoutés les frais pour l'organisation des rencontres sur la thématique de la presse lors de la journée nationale des Archives, les frais d'assemblée générale à l'Audiorama et le cours de paléographie.

En 2007, les frais de bureaux ont été limités, aucun achat de papier ni d'enveloppes n'ayant été nécessaire. De même, les frais d'impression ont été exclusivement liés à la publication du rapport annuel. Aucun soutien financier n'a été accordé par le comité à des tiers.

Frédéric Sardet, trésorier

# L'informatique simple et les archives villageoises

Visite des archives de Prangins dans le cadre du cours de paléographie  
9 septembre 2007

Les archives de village sont souvent gérées par une personne non professionnelle travaillant à temps partiel. Dans la plupart des cas, cette personne accepte la fonction d'archiviste sans trop savoir ce qui l'attend.

L'archiviste devient du jour au lendemain responsable d'une énorme quantité de recueils, livres, classeurs, dossiers, plans, etc. traitant d'évènements s'étalant sur plusieurs siècles. Cette masse d'ouvrages est en mouvement perpétuel: arrivages de nouveaux documents, prêts d'anciens dossiers pour les autorités ou des particuliers, retours de prêts. La question du classement des archives est donc primordiale.

En fait, l'archiviste hérite de l'organisation de ses prédécesseurs. Il est hors de question pour lui de vouloir tout réorganiser le classement: les centaines de mètres de rayonnages nécessiteraient plusieurs années de travail à plein temps.

Dans notre cas, nous avons la chance d'avoir eu des prédécesseurs de qualité: un instituteur émérite qui a créé toute l'organisation et le classement des archives, puis un professeur d'université grand historien qui s'est beaucoup penché sur les évènements du passé.

Très rapidement, nous nous sommes rendu compte que les dossiers d'enquêtes publiques représentaient le gros du travail de l'archiviste: plus de 40 m de rayonnages regroupant 2600 dossiers classés chronologiquement de 1850 à nos jours, avec de fréquentes demandes de consultation, surtout pour les dossiers des cinquante dernières années.

A l'origine, pour retrouver un dossier, nous avions à disposition une caissette de cartes A6 classées par nom du propriétaire; y figuraient l'année de l'enquête, son numéro, la zone de construction (jusqu'en 1980, il n'y avait pas d'adresse précise) et une description succincte de l'ouvrage concerné.

La seule voie pour retrouver un dossier était donc le nom du propriétaire. Or, avec le temps, les propriétaires changent, parfois à plusieurs reprises, sans que l'archiviste soit informé. La recherche du dossier concernant une certaine construction était alors très difficile.

Nous avons donc décidé d'informatiser ce classement et de transcrire nos 2600 cartes dans un programme ad hoc. Nous aurions pu faire appel à un informaticien, mais nos modestes connaissances de base nous ont finalement permis l'utilisation d'un programme courant, facilement disponible sur le marché: c'est plus simple et plus économique. Le choix du programme doit cependant faire l'objet d'une petite réflexion: l'application doit être simple et pouvoir être utilisée par plusieurs collaborateurs. Elle doit durer plusieurs années et être assez souple pour subir des modifications et modernisations.

Le choix d'une telle application est grand. *Microsoft*, présent dans tous les ordinateurs, offre deux programmes utilisables dans ce domaine: *Excel* et *Access*.

*Excel* est un programme/tableur extrêmement souple et polyvalent, facile d'emploi et connu de presque tous les utilisateurs. Il fait partie de l'équipement de base de chaque PC. Très pratique pour les applications numériques, il présente néanmoins certains risques lorsqu'il s'agit de manipuler un grand nombre de données (extractions, tris, rapports).

Nous lui avons préféré *Access*. C'est un programme/base de données, spécialement conçu pour l'enregistrement de milliers d'informations. D'un emploi un peu plus difficile, il demande un apprentissage plus ou moins approfondi, en fonction des performances que l'on exigera de la base de données. Les informations sont entrées de manière similaire à *Excel*, mais elles doivent être rigoureusement structurées : dans une même colonne, toutes les données doivent être obligatoirement de même nature (texte, ou nombre, ou numéro, etc.) Pour faciliter l'entrée de données, plusieurs tables peuvent être créées dans la même application (par ex. table des propriétaires, table des rues, etc.) et mises en relation entre elles. Des sécurités peuvent être introduites pour éviter, par exemple, l'entrée de doublons.

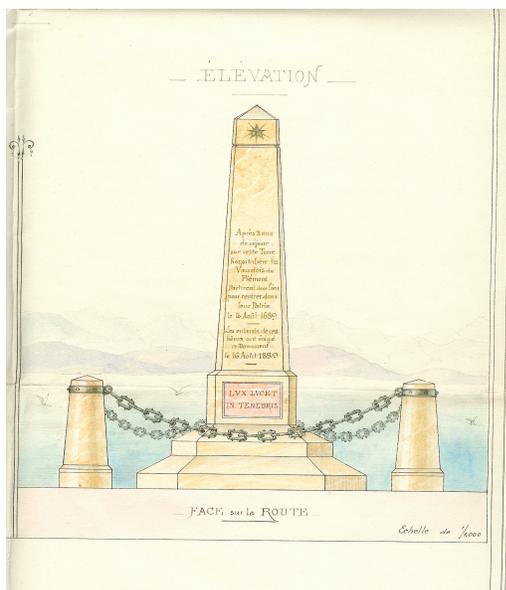
En récompense, *Access* garantit une grande sécurité dans la conservation des données, tout croisement de lignes est impossible. Sa force réside dans ses multiples possibilités de tris, même complexes. Les tris se font sans aucune manipulation des tables. On peut par exemple très facilement retrouver les enregistrements de tous les propriétaires dans une certaine rue ayant construit une piscine entre les années 1970 et 1990. Chaque tri peut être mémorisé et est alors automatiquement mis à jour lors de l'entrée de nouvelles données (il n'est pas nécessaire de réintroduire les critères de tri).

*Access* permet également l'élaboration de rapports soignés en sélectionnant dans les tables les informations intéressantes. Là également, il n'y a pas de manipulation dangereuse des tables pour créer le rapport, celui-ci est construit extérieurement.

Le transfert de la base de données d'un ordinateur à l'autre peut se faire par un simple copier/coller. Au besoin, les tables peuvent être facilement retranscrites d'*Access* en *Excel*.

C'est ainsi que nous utilisons cette application depuis plusieurs années pour l'enregistrement et la recherche des dossiers d'enquête de notre village.

Jean-Pierre Humm  
Archiviste de Prangins  
[jp.humm@bluewin.ch](mailto:jp.humm@bluewin.ch)



Plan de construction de l'obélisque vaudois, par Elisée Goss, érigé sur la plage de Promenthoux et financé par les Vaudois de Genève, cf. Archives communales de Prangins

## « La Glorieuse Rentrée » :

### L'étonnante aventure d'un peuple-église, les Vaudois du Piémont (Italie)

Que célèbre ce monument érigé à Prangins, en terre vaudoise et suisse, qui mentionne « Après trois ans de séjour sur cette Terre hospitalière les Vaudois du Piémont partirent de ce lieu pour rentrer dans leur patrie le 16 août 1689 – Les enfants de ces héros ont érigé ce Monument le 16 août 1889 – Lux Lucet in Tenebris » ? Chaque année au mois de septembre, les membres romands de la communauté Vaudoise du Piémont organisent encore aujourd'hui un culte à l'église de Prangins et se rendent à l'obélisque pour commémorer cet événement.

« La Glorieuse Rentrée des Vaudois du Piémont est un épisode de l'histoire suisse, et surtout un événement de l'histoire européenne (1) ». Un épisode de l'histoire politique, religieuse et sociale de la Suisse sans aucun doute. Ce sont les diplomates des Cantons évangéliques qui ont négocié à Turin, avec la cour de Savoie, le départ pour la Suisse des 3'000 Vaudois des Vallées (se trouvant entre Pinerolo, ancien fief savoyard et Sestriere, station de ski fameuse depuis les Jeux Olympiques de Turin 2006) promis à l'extermination. Leurs vallées étaient devenues un ghetto, dans lequel ils n'avaient plus aucuns droits civiques et dont il ne pouvaient sortir. C'est à Genève que les rescapés des prisons piémontaises sont arrivés, exsangues, au cours de l'hiver 1686-1687. Ce sont les Cantons suisses, principalement ceux de Bâle, Berne, Saint-Gall, Schaffhouse, Zurich et Vaud qui ont organisé l'accueil de ces milliers de réfugiés, paysans de montagne et artisans pour la plupart, venus s'ajouter aux milliers de Huguenots chassés de France, un an auparavant, par la Révocation de l'Edit de Nantes.

C'est en Suisse romande que les **Valdesi** ou **Barbetti**, comme on les appelait, ont préparé, en dépit de toutes les mises en garde, leur suicidaire retour au pays. C'est dans les bois de Prangins que les Vaudois fixèrent leur rassemblement clandestin et c'est de la plage de Promenthoux qu'ils s'embarquèrent, le 26 août 1689, au nombre de 950, pour aller reconquérir, les armes à la main, leurs lointaines et chères vallées, où beaucoup de leurs enfants étaient encore emprisonnés. Après 250 kilomètres de marche et de nombreuses

batailles contre les troupes du duc de Savoie et du roi de France, ils arrivèrent enfin, à environ 400, sur les hauts de leurs vallées. Le premier septembre 1689, en arrivant à Sibaud, près de Bobbio Pellice, ils prêtèrent serment de fidélité à Dieu et d'union mutuelle, serment encore fêté aujourd'hui par la communauté Vaudoise.

Il faudra attendre l'année 1848, lorsqu'une nouvelle constitution italienne eut balayé toutes les restrictions religieuses, pour que les Vaudois trouvent enfin leur libération et la libre expression tant souhaitée. Entre-temps, la communauté vaudoise exilée dans les Pouilles avait été totalement exterminée. D'autre part, les vexations et les tracasseries subies par les seuls « non-catholiques » italiens existeront tout de même jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Considérés a posteriori comme les premiers « protestants », les **Pauvres de Lyon**, comme on les appelait également au début de leur épopée, sont apparus à Lyon au XII<sup>e</sup> siècle. Valdo, ou Valdès, un riche marchand lyonnais, fit vœu de pauvreté vers 1170, et s'en alla prêcher l'Évangile, non plus en latin, mais en langue vulgaire. Cela ne plut pas à l'Église catholique, qui les condamna comme hérétiques au Concile de Latran en 1215. Mais ce n'est qu'après l'écrasement des Albigeois (ou Cathares), mouvement quasi contemporain, que l'Inquisition se mit à les persécuter, provoquant finalement la dispersion des Vaudois vers l'Italie et les pays rhénans. Cachée dans les vallées alpines du Piémont, c'est la seule communauté « hérétique » à avoir survécu aussi longtemps.



Sorcière vaudoise, 1450

L'Inquisition avait tendance à traiter tous les hérétiques de sorciers, Vaudois et « Vauderie », Cathares, etc., alors que les Vaudois n'avaient rien en commun avec la sorcellerie

En 1532, les Vaudois réunis à Chanforan (un petit village des vallées Vaudoises) en présence de Guillaume Farel, adhérent à la Réforme, et leur « barbes », devenus pasteurs, sortent de la clandestinité et prêchent dans les temples. Ils financent même une traduction française de la Bible en 1535, par Olivetan, cousin de Calvin, chez l'imprimeur Pierre de Wingle à Neuchâtel.

Si vous lisez les documents cités dans la bibliographie, c'est avec étonnement que vous découvrirez tout ce qu'a pu subir ce petit peuple, tout dévoué à répandre la paix par une vie exemplaire, dans la simple pratique des Évangiles... Reconnus officiellement comme les précurseurs de la Réforme, ils servent encore de modèles à toutes les églises évangéliques qui s'inspirent de leur pathétique épopée. Leur Église, qui comporte maintenant une faculté de théologie à Rome, intègre également le mouvement Méthodiste depuis 1970.



Emblème et chant Vaudois :  
« Une lumière qui brille dans les ténèbres »

Cristina Bianchi  
archiviste originaire des Vallées Vaudoises du Piémont

### **Bibliographie sommaire :**

Antoine Monastier, Histoire de l'église vaudoise depuis son origine, et des Vaudois du Piémont jusqu'à nos jours, avec un appendice contenant les principaux écrits originaux de cette église, 1847

Jean Gonnet, Amedeo Molnar, Les Vaudois au Moyen-Age, éd. Claudiana, 1974

Grado G. Merlo, Eretici e inquisitori nella società piemontese nel trecento, éd. Claudiana, 1977

Georges Tourn, L'étonnante aventure d'un peuple-église, éd. Réveil-Claudiana, Torino, 1980

Evan Cameron, The Reformation of the Heretics : The Waldenses of the Alps, 1480-1580, Clarendon Press – Oxford, 1984

Maurice Pezet, L'Epopée des Vaudois : Dauphiné - Provence - Languedoc - Piémont - Suisse, Ed. Lanore, 1985

La Glorieuse Rentrée 1689-1989, Musée du Léman, Nyon, 1989 (1)

François Peyrot, Les Vaudois, tome 1 : Les Colporteurs de l'évangile, éd. L'Age d'Homme, 1990

François Peyrot, Vaudois, tome 2 : La glorieuse rentrée, éd. L'Age d'Homme, 1990

Th. De Cauzons, Les Vaudois et l'Inquisition; éd. Aquarius, 2005

Samuel Smiles, The Huguenots in France After the Revocation of the Edict of Nantes: With a Visit to the Country of the Vaudois, 2007

Marina Benedetti, Il « Santo Bottino : circolazione di manoscritti valdesi nell'Europa del Seicento, Collana della Società di Studi Valdesi no 24, Claudiana, 2007

# La signature électronique

**"Archivage électronique - approche technico-légale"**  
**Journée AVA - 1<sup>er</sup> novembre 2007**

Les toujours plus nombreuses applications de commerce électronique ou de cyberadministration accessibles par l'Internet rendent nécessaires de sécuriser les transactions électroniques afin de favoriser une large adoption d'utilisateurs confiants. Confirmer à l'internaute l'identité de la personne qui lui soumet des données informatiques ou encore le rendre attentif lorsque les données obtenues ont été modifiées lors d'une transaction, sont les défis relevés par la signature électronique.

## **Principe de la signature électronique**

Pour créer une signature électronique, le signataire dispose de données informatiques uniques, appelées clés, dont l'une, la clé privée, doit rester secrète, alors que l'autre, la clé publique, peut être largement divulguée.

Ces clés sont liées par une fonction mathématique suffisamment complexe afin qu'il soit impossible de déterminer la clé privée sur la base de la clé publique correspondante. La clé privée (ou clé de signature) sert à signer des données électroniques alors que la clé publique (ou clé de vérification de signature) permet à un tiers de vérifier la signature électronique.

Lors de la signature, l'application informatique du signataire effectue une fonction mathématique utilisant les données à signer et la clé privée du signataire. La signature qui en résulte est ensuite jointe aux données signées. Lors de la vérification de la signature, l'application informatique du vérificateur procède à une fonction mathématique utilisant la clé publique du signataire ainsi que la signature. Cette fonction a pour but d'obtenir les données initialement signées. L'application du vérificateur effectue finalement une comparaison entre les données qui ont fait l'objet de la signature et les données obtenues par la fonction mathématique de vérification.

Si le résultat de cette comparaison est positif, le vérificateur a l'assurance qu'aucune modification des données n'est intervenue suite à leur signature (intégrité des données). Il lui est alors également confirmé que le signataire est bien le titulaire de la clé publique utilisée lors de la vérification.

## **Les fournisseurs de services de certification**

Le principe de la signature électronique précédemment décrit n'est cependant suffisamment sûr que dans le cas où la validité et la diffusion des clés publiques sont assurées. Dans le contexte du commerce électronique ou de la cyberadministration, il est en effet illusoire de s'attendre à ce que les utilisateurs se rencontrent, avant toute transaction électronique, afin d'échanger leur clé publique de manière sûre. Le recours à une tierce partie qui se porte garante de la légitimité des titulaires de clés s'avère par conséquent nécessaire.

Ainsi, les clés sont en principe générées par un tiers de confiance, le fournisseur de services de certification, qui procède par ailleurs à l'émission d'un certificat électronique dans lequel figure la clé de vérification de signature ainsi que l'identité du titulaire de la clé. Le certificat

électronique a donc pour principale fonction de lier la clé publique à son titulaire, identifié lors de l'émission du certificat par la présentation d'une pièce d'identité.

Outre l'intégrité des données, le vérificateur est donc également en mesure, grâce au certificat, de déterminer l'identité du signataire.

Pour assurer l'intégrité des données figurant dans le certificat, ces dernières sont signées électroniquement par le fournisseur de services de certification.

En cas de compromission des clés, leurs titulaires peuvent avoir recours au service de révocation de certificats mis à disposition par le fournisseur de services de certification. Dans un tel cas, ce dernier publiera le certificat révoqué dans une liste accessible à tout vérificateur.

### **Reconnaissance des fournisseurs de services de certification**

La loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (loi sur la signature électronique, SCSE), qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, définit les conditions auxquelles les fournisseurs de services de certification peuvent être reconnus sur une base volontaire et règle leurs activités dans le domaine des certificats électroniques.

Les dispositions de la SCSE sont compatibles avec la réglementation en vigueur dans l'Union européenne.

La reconnaissance signifie que le fournisseur qui l'a obtenue satisfait aux exigences légales posées, notamment en ce qui concerne l'identification des personnes titulaires de certificats électroniques ainsi que les procédures de gestion des clés et certificats électroniques. Elle se base sur le système général de l'accréditation valable en Suisse pour les organismes de certification et d'inspection et autres laboratoires d'essais et d'étalonnage. Il appartient ainsi au Service d'accréditation suisse (SAS) du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) d'accréditer les organismes chargés de reconnaître les fournisseurs de services de certification. A l'heure actuelle, seule la société KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler SA a obtenu l'accréditation du SAS dans le domaine des services de certification électronique.

Jusqu'à la mi-2008, Swisscom SA, QuoVadis Trustlink Schweiz AG, SwissSign SA et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) ont été reconnus par KPMG SA pour la fourniture de services de certification selon les dispositions de la loi sur la signature électronique. A l'exception de l'OFIT qui ne fournit que des services à l'administration, ces fournisseurs, présents ou représentés dans plusieurs villes de Suisse, émettent des certificats qualifiés au sens de la SCSE à l'attention d'une clientèle commerciale ou privée.

### **Valeur juridique de la signature électronique**

La loi sur la signature électronique a également réglé la question de la validité de la signature électronique. Ainsi, l'art. 14, al. 2bis, du code des obligations (CO) reconnaît à un certain type de signature électronique, la signature électronique qualifiée, la même valeur que celle qui est conférée à la signature manuscrite à condition qu'elle soit basée sur un certificat qualifié délivré par un fournisseur reconnu au sens de la SCSE. Il est donc possible de conclure, par la voie électronique également, les contrats qui jusqu'ici devaient être passés en la forme écrite traditionnelle, comme le contrat de crédit à la consommation par exemple. Toute autre forme de signature électronique ne peut prétendre à un tel statut. Cela ne signifie toutefois pas qu'une signature électronique ne répondant pas aux exigences de l'art. 14, al. 2bis, CO est dénuée de toute valeur juridique. A défaut de meilleure preuve, un juge peut prendre en considération un document muni d'une simple signature électronique.

## **Applications de la signature électronique**

La signature électronique peut être utilisée chaque fois qu'il s'agit d'assurer l'intégrité et l'authenticité de données électroniques. Cela est valable aussi bien dans le cadre du commerce électronique (entre entreprises ou entre entreprises et particuliers) que dans celui de la cyberadministration (entre autorités ou entre autorités et citoyens). La signature électronique est également utilisée pour assurer l'intégrité des données archivées. Dans ce cadre, toute modification des données archivées et signées sera détectée lors de la vérification de signature. Il convient par conséquent de générer une nouvelle signature si, durant la période d'archivage, les données archivées sont volontairement modifiées.

Suite aux reconnaissances des fournisseurs de services de certification, une faible croissance du nombre de certificats qualifiés émis peut être observée dans notre pays. Le développement du nombre de certificats dans les pays européens démontre que cette évolution est fortement dépendante de la présence d'applications pour lesquelles il est prévu de les utiliser. Dans certains pays, des projets de cyberadministration mettant en œuvre de nombreux certificats ont été réalisés. On constate que le secteur bancaire est également capable d'influencer de manière conséquente l'évolution du nombre de certificats.

Dans notre pays et pour les besoins de la cyberadministration, certains projets ont toutefois d'ores et déjà mis en œuvre la signature électronique. Il s'agit notamment de la signature électronique des factures de contribuables assujettis à la TVA, des données de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) publiée en ligne et des documents transmis électroniquement entre les études d'avocats et les tribunaux ainsi qu'entre tribunaux de différentes instances. On a également recours à la signature électronique pour sécuriser les votations électroniques.

La signature électronique peut également être appliquée dans le cadre de la communication électronique en procédure administrative fédérale. Des demandes peuvent en effet être adressées aux autorités administratives fédérales par voie électronique et les décisions de ces dernières être notifiées de la même manière.

Jean-Maurice Geiser et Christian Jenny,  
Office fédéral de la communication (OFCOM)

## La presse vaudoise : un patrimoine à portée de clic

**Journée suisse des Archives - Colloque « Regards croisés sur la presse :  
historiens, journalistes, archivistes » - 17 novembre 2007**

*« Ici, la table de travail n'est plus chargée d'aucun livre. A leur place se dresse un écran, et à portée un téléphone. Là-bas, au loin, dans un édifice immense, sont tous les livres et tous les renseignements. De là on fait apparaître sur l'écran la page à lire pour connaître la réponse à la question posée par téléphone. »*

Le rêve prémonitoire de l'inventeur de la Classification Décimale Universelle, le Belge Paul Outlet, formulé en 1934 déjà, est en passe de devenir réalité. Deux générations d'hommes plus tard, Internet est en train de rendre possible la matérialisation de ce qui apparaissait alors comme une vue de l'esprit. Les facilités de transmission de l'information offertes par la planète Web ont favorisé, depuis quelques années, le développement de nombreux chantiers dont l'ambition est de donner à lire tout ou partie du savoir contenu dans les livres, accumulé au long des siècles. L'ambition de ces projets peut être variable, allant de la mise en ligne de quelques dizaines de titres à la constitution de véritables bibliothèques virtuelles. Les objectifs poursuivis sont tantôt citoyens, le seul intérêt public étant pris en compte, tantôt commerciaux, avec des accès payants à la clé. Qu'on le veuille ou non, les modalités de l'accès à l'information écrite sont en train de changer de manière radicale. La révolution en cours doit être comparée à celle qui s'est produite au moment de l'apparition de l'imprimerie, il y a plus de cinq siècles : le nouveau media, en permettant la multiplication d'un même texte à des milliers d'exemplaires, a ouvert la voie à un nouvel âge de la communication. Aujourd'hui, Internet permet de démultiplier l'accès au texte en le dissociant de son support matériel, rendant possibles autant de lectures qu'il y a de lecteurs potentiels.

Les bibliothèques publiques en charge du patrimoine imprimé ne peuvent pas rester en marge de la révolution en cours dans un domaine où, traditionnellement, elles assurent un accès gratuit à la matière imprimée sans distinction de rang, de sexe ou de fortune. Certaines grandes bibliothèques l'ont bien compris, comme par exemple la Bibliothèque nationale (BNF), à Paris, qui a initié dès 1997 un ambitieux programme de numérisation et de diffusion en ligne d'un choix d'ouvrages tirés de ses riches collections (projet *Gallica*).

Le financement d'aussi vastes programmes de numérisation représente toutefois un coût financier très élevé pour la collectivité. On compte en moyenne, aujourd'hui, environ 1 franc suisse pour numériser et mettre en ligne dans de bonnes conditions une page d'un livre, l'opération de scannage proprement dit comptant pour un gros tiers. Cette réalité des chiffres a longtemps obligé les bibliothèques à se cantonner dans des programmes ponctuels quantitativement limités. Elle explique aussi pourquoi le projet de *Bibliothèque numérique européenne* (BNU) mis en place par la BNF sous l'égide de la Communauté européenne peine à s'étendre hors des frontières françaises : les bibliothèques nationales invitées à participer à la construction de cette bibliothèque virtuelle doivent assumer les frais de numérisation engendrés, ce qui pose très souvent problème, en Suisse notamment, car les institutions

concernées ne disposent pas de budgets susceptibles de permettre la numérisation de grandes quantités de livres.

Pionnière de l'informatisation des services (prêt, catalogage, commande) dans le paysage européen des bibliothèques dès le début des années 70, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL) ne pouvait rester insensible à cette problématique. Considérant que la valorisation du patrimoine confié à sa bonne garde passait inévitablement par la mise en ligne intégrale des documents, si possible gratuitement, elle a défini dès le début des années 90 au nombre de ses axes de développement prioritaires la constitution d'une bibliothèque numérique au service à la fois de ses usagers traditionnels (population vaudoise, communauté universitaire) et des internautes, ceci afin d'offrir un accès aisé et rapide à un ensemble aussi vaste que possible de documents. Mieux : la numérisation des documents textuels, combinée à un traitement OCR (reconnaissance automatique des caractères typographiques) offre des perspectives nouvelles à la recherche, le contenu même des documents étant potentiellement exploitable. Si, indirectement, la numérisation des documents patrimoniaux permet de diminuer les sollicitations mécaniques provoquées par la consultation répétée des originaux, elle ne permet pas d'assurer une conservation à long terme des contenus : aucune garantie ne peut être donnée, en effet, sur la capacité de lecture des fichiers électroniques actuels dans des centaines d'années ! Il s'agit donc avant tout d'un service aux usagers.

L'effort de numérisation des documents patrimoniaux anciens mis sur pied depuis quelques années est un des aspects de la bibliothèque numérique que la BCU souhaite développer, à côté des accès offerts à des bases de données documentaires et bibliographiques et de l'acquisition, de plus en plus fréquente, de documents récents « nés » numériques, dont les versions papier ne sont plus diffusées. Cet effort a tout d'abord porté essentiellement sur des documents précieux, choisis ponctuellement en fonction de leur intérêt patrimonial, ainsi qu'en fonction des recherches en cours à l'université de Lausanne. Le nombre modeste des ouvrages numérisés dans ce cadre, dont le traitement a été sous-traité à un partenaire vaudois privé, était toutefois sans commune mesure avec l'objectif fixé. En l'absence de crédits supplémentaires, il était inévitable, si la BCU souhaitait changer d'échelle, d'envisager une collaboration avec l'un des géants actifs sur le front de la numérisation de masse. C'est pourquoi des discussions ont été entamées avec Google, leader incontesté de la recherche sur Internet, dans le cadre de son programme Book Search, dont l'ambition est de mettre à portée de clic rien moins que l'ensemble des livres imprimés francs de droits (plusieurs millions de volumes accessibles en ligne, toutes langues et pays confondus, au moment où ces lignes sont rédigées). Suite à ces contacts, la numérisation de l'ensemble des ouvrages antérieurs à 1868 conservés à la BCU, soit environ 100'000 unités a pu être lancée, selon un plan de travail portant sur quelque deux années.

En dépit de ces progrès réjouissants, un pan entier du patrimoine imprimé vaudois reste cependant dans l'ombre : les revues et les journaux, dont le contenu offre une véritable radiographie de la société à laquelle ils s'adressent, ne suscitent pour l'heure aucun intérêt des grandes « majors » du net. Constituant une masse documentaire estimée à quelque 6 millions de pages, la presse vaudoise est condamnée à attendre un signal positif des autorités politiques avant de pouvoir s'offrir spontanément à la communauté des chercheurs !

La BCU ne reste toutefois pas totalement passive sur ce dossier délicat. Des partenariats ponctuels sont susceptibles d'être trouvés avec les éditeurs de titres historiques encore vivants, à l'instar de celui en passe d'être noué avec la société d'édition *Le Temps* pour la

numérisation rétrospective de la *Gazette de Lausanne*, un des principaux journaux romands, paru jusqu'en 1991. De tels partenariats supposent des recherches de financement importantes, tant auprès d'institutions publiques (la Bibliothèque nationale suisse est partie prenante dans les projet de numérisation de la presse suisse) qu'auprès de fondations privées.

Afin de mieux saisir les enjeux des projets de numérisation des journaux et de développer ses compétences en la matière, la BCU a pris à sa charge, en 2007, la numérisation intégrale de *L'Estafette*, ancêtre de la *Tribune de Lausanne*, parue de 1862 à 1895. Il s'agissait d'expérimenter, sur un titre de dimension modeste (environ 40'000 pages) les problèmes de tout ordre posés par la numérisation et la mise en ligne. Un tel projet permettait aussi de mieux connaître les coûts relatifs à chaque étape de la production.

Un des problèmes majeurs de la numérisation rétrospective des périodiques est la constitution d'une collection aussi complète que possible. Un autre, tout aussi délicat, est celui de l'état physique des documents, la presse étant imprimée, le plus souvent, sur du papier de mauvaise qualité devenu fragile ; les reliures, parfois très abîmées ou inadaptées posent également problème. La collaboration d'institutions en charge de la conservation du patrimoine s'est avérée indispensable dans la cas de *L'Estafette* (et le sera probablement pour d'autres titres !) : la collection conservée à la BCU n'est pas complète, et l'état de conservation de certains des volumes rendait impossible leur scannage ! La collection conservée aux Archives de la Ville de Lausanne, aimablement mise à disposition de la BCU par son archiviste, a permis de pallier ces lacunes et de reconstituer une série complète des numéros de *L'Estafette*.

Une fois la collection vérifiée, il convenait de déterminer précisément avec le prestataire de service en charge de la numérisation, en fonction de l'état physique des volumes, dans quelle mesure un scannage automatique (tourneuse de page mécanique) était réalisable. Sachant qu'un scannage manuel représente un coût de production sensiblement plus élevé, cette analyse était indispensable pour obtenir un devis fiable quant au prix de la numérisation de l'ensemble. Les autres étapes de la production de la version numérique (retouche des images, OCR, organisation des fichiers selon une structure hiérarchique rendant compte de son mode de parution) sont plus aisément chiffrables n'étant pas fonction de l'état physique du document.

Les opérations de scannage ont pris plusieurs mois. A l'arrivée, la collection est scannée et structurée mais n'est pas encore accessible en ligne sur Internet. Pour réaliser cette dernière étape, deux options se présentent. La solution la plus séduisante consiste à faire appel à une entreprise ayant développé une plate-forme web spécifique dédiée à la consultation des journaux (par exemple Olive) ; bien qu'idéal pour l'usager, une telle interface représente un coût a peu près égal à celui engagé pour la numérisation. La seconde solution consiste à développer avec les moyens du bord une interface « maison » installée sur un serveur dédié, avec à la clé un confort moindre pour l'usager. Ne disposant pas du financement nécessaire à la mise en ligne de *L'Estafette*, la BCU a opté pour la seconde solution. Elle entend mettre à profit la mise en service prochaine d'un serveur académique lausannois (SERVAL), projet dans lequel elle est partie prenante, pour proposer un accès à l'ensemble de la collection.

Parallèlement à la numérisation de *L'Estafette*, envisagée comme un test, la BCU reste très attentive aux projets de mise en ligne de journaux suisses. Outre la numérisation du Temps et du Journal de Genève, probablement bientôt suivis par la Gazette de Lausanne, déjà évoquées, d'autres titres font l'objet de pré-études, tels *L'Impartial* et la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, que la Bibliothèque de Neuchâtel ambitionne de réaliser. L'implication des bibliothèques

patrimoniales et de la Bibliothèque nationale suisse dans ces projets est réjouissante. Elle révèle cependant en contre-épreuve le manque d'une politique coordonnée globale sous l'égide de la Confédération, qui offrirait l'avantage d'assurer des critères qualitatifs et des modes d'accès unifiés pour les différents projets. Un « portail » de la presse suisse, tel que l'envisage la Bibliothèque nationale, faciliterait grandement la tâche des chercheurs et des curieux en proposant une plate-forme commune d'interrogation des journaux accessibles en ligne.

Quoi qu'il en soit de ces questions, la numérisation des documents imprimés patrimoniaux, et notamment de la presse, constitue un des défis majeurs auxquels les bibliothèques seront confrontées dans un avenir relativement proche. Elles ne peuvent pas rester « endormies » sur leurs fonds, se contentant d'offrir les services qui ont fait leur succès jusqu'à ce jour, au risque de perdre pied avec la réalité de la recherche documentaire telle que pratiquée à l'aube du nouveau millénaire.

« Il y a deux sortes de bibliothèques, celles qui changent et celles qui disparaissent »

(Thomas Rehak).

Silvio Corsini,  
conservateur de la Réserve précieuse  
de la Bibliothèque cantonale et universitaire

**ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)**

Secrétariat : p.a. Mme Ruth LINIGER, Rte du Pavement 117 - 1018 LAUSANNE

Tél. 021 647'12'05

e-mail : [rliniger@citycable.ch](mailto:rliniger@citycable.ch)

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Madame/Mademoiselle/Monsieur

Nom et prénom : .....

Profession/Raison sociale : .....

Rue et No. : .....

No. postal : ..... Localité : .....

demande son admission à l'Association vaudoise des archivistes (AVA) en qualité de :

- membre collectif **Fr. 90.--** par an
- membre individuel **Fr. 30.--** par an
- membre étudiant/chômeur **Fr. 20.--** par an

Date : ..... Signature : .....



**ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)**

Secrétariat : p.a. Mme Ruth LINIGER, Rte du Pavement 117 - 1018 LAUSANNE

Tél. 021 647'12'05

e-mail : [rliniger@citycable.ch](mailto:rliniger@citycable.ch)

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Madame/Mademoiselle/Monsieur

Nom et prénom : .....

Profession/Raison sociale : .....

Rue et No. : .....

No. postal : ..... Localité : .....

demande son admission à l'Association vaudoise des archivistes (AVA) en qualité de :

- membre collectif **Fr. 90.--** par an
- membre individuel **Fr. 30.--** par an
- membre étudiant/chômeur **Fr. 20.--** par an

Date : ..... Signature : .....

**ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)**

Secrétariat : p.a. Mme Ruth LINIGER, Rte du Pavement 117 - 1018 LAUSANNE

Tél. 021 647'12'05

e-mail : [rliniger@citycable.ch](mailto:rliniger@citycable.ch)

**BULLETIN DE COMMANDE**

- ..... ex. Dossiers scolaires : système de classement & calendrier de conservation
- ..... ex. Archiviste, une profession ! Profils de poste à l'usage des communes
- ..... ex. Exposer les archives, suggestions pratiques
- ..... ex. Une Histoire pour ma Commune, suggestions pratiques pour l'élaboration d'une monographie communale

Nom et Prénom : .....

Nom de l'Institution : .....

Adresse exacte : .....

Date et Signature : .....



**ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)**

Secrétariat : p.a. Mme Ruth LINIGER, Rte du Pavement 117 - 1018 LAUSANNE

Tél. 021 647'12'05

e-mail : [rliniger@citycable.ch](mailto:rliniger@citycable.ch)

**BULLETIN DE COMMANDE**

- ..... ex. Dossiers scolaires : système de classement & calendrier de conservation
- ..... ex. Archiviste, une profession ! Profils de poste à l'usage des communes
- ..... ex. Exposer les archives, suggestions pratiques
- ..... ex. Une Histoire pour ma Commune, suggestions pratiques pour l'élaboration d'une monographie communale

Nom et Prénom : .....

Nom de l'Institution : .....

Adresse exacte : .....

Date et Signature : .....